Questions relatives à la carte de transports scolaires

- Quand mon enfant disposera-t-il de sa carte?

La carte est envoyée au domicile de la famille avant la rentrée scolaire pour les dossiers retournés dans les délais impartis.

- Comment obtenir une nouvelle carte en cours d'année ?

Perte, vol ou détérioration de la carte : Faire une demande écrite obligatoire à la Communauté de Communes de Montesquieu d'un duplicata accompagnée d'une photo de l'enfant.

- Et si mon enfant n'a plus besoin de sa carte?

Si vous n'avait pas ou plus l'utilité de la carte de transport, elle doit être retournée immédiatement et directement à la Communauté de Communes de Montesquieu en indiquant le motif.